

**PROCES-VERBAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2015**  
**CONVOCAION DU 13 janvier 2015**

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE  
Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU,  
Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absent excusé: Jean-Marie BLAINEAU a donné procuration à Christine PERONNE

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 23 janvier 2015** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2-FINANCES « COMPTE ADMINISTRATIF 2014 »**

Présentation et commentaires des comptes administratifs 2014 ASSAINISSEMENT et PRINCIPAL par P. PIVETEAU, adjoint en charge des finances.

● **Assainissement :**

Le budget FONCTIONNEMENT termine l'année en déficit de 2 204 €. Le résultat net 2014 est en déficit de 16 071.39 €. Il est rappelé que le transfert entre sections pour l'amortissement du matériel et du réseau est la cause du déficit. Nous comptons 300 tabourets raccordés au réseau.

Le budget INVESTISSEMENT termine l'année en déficit de 47 720.84. Le résultat net 2014 est excédentaire de 105 431.88 €.

Il est présenté au Conseil municipal le plan de financement final des travaux réalisés pour la mise aux normes de la lagune « la Grange » et du transfert de la lagune du « Bourg » vers celle de « la Grange ». Le coût des travaux est de 247 951,05 € TTC avec 80 218 € de subventions soit 32,35% (Département 28 043 € et Agence de l'Eau 52 175 €). La commune a bénéficié de l'Agence de l'Eau un prêt à taux zéro de 62 415 € remboursables sur 10 ans. Le reste à charge pour la commune est donc de 167 733 €.

● **Budget principal :**

Le budget FONCTIONNEMENT termine l'année en excédent de 55 888.15 €. Le résultat net 2014 est excédentaire de 110 303,15 €.

L'autofinancement a fortement diminué sous l'effet conjugué de la diminution des dotations de l'État (- 13 000 €) et de l'augmentation des charges de personnel (+ 37 000 €) en raison de la réforme des rythmes scolaires (passage aux 4 ½ jours) et du passage en contrat CDD de contrat C.A.E (contrat aidé par Pôle emploi) .

Le budget INVESTISSEMENT termine l'année en excédent de 31 335.14 €. Le résultat net 2014 est excédentaire de 133 382,14 €. Présentation des investissements réalisés.

Les investissements 2015 ont été évoqués. Il est à noter que 23 197,26 € de reste à réaliser 2014 seront portés au budget 2015 et que 38 138,00 € de devis sont signés. Il sera aussi reporté au budget 2015 la provision de 60 000 € pour l'enrobé de la pénétrante dans la Z.A. au total c'est 121 335 € qui sont d'ores et déjà utilisés sur les 133 382 € d'excédent reporté.

### **3-REDEVANCE ASSAINISSEMENT « Boyauderie VARLIAUD »**

M. le Maire rappelle que la boyauderie VARLIAUD est sous contrat avec la Municipalité pour l'envoi de ses eaux usées professionnelles vers la lagune « la Grange ». Les travaux que doit réaliser l'industriel pour réguler les volumes rejetés sont en cours. Un compteur a été posé pour quantifier le volume envoyé par l'industriel vers la lagune.

L'autosurveillance réglementaire est assurée par CHARENTE EAUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe le montant de la redevance de l'industriel pour l'utilisation de la lagune à 1,75 € H.T le m<sup>3</sup> déversé dans la lagune.

### **4-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

#### **● Modification des statuts**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 9 février 2015 du président de la C.D.C. qui nous informe qu'une stratégie de déploiement de l'offre de santé à l'échelle du Pays Horte et Tardoire a été construite, et validée par l'Agence Régionale de Santé.

La compétence en matière de santé étant du ressort de l'État, l'intervention de la collectivité sera principalement d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier puis la gestion du bâtiment, contre paiement d'un loyer.

Le Conseil communautaire lors de sa séance du 2 février 2015 a souhaité à l'unanimité modifier, conformément à l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence obligatoire « Développement économique » par l'ajout à ses statuts de la compétence « Études, créations, aménagement, entretien et gestion de bâtiments destinés à la location de professionnels de santé regroupés en structure labellisées Maison de Santé Pluridisciplinaire ».

Le président de la C.D.C. invite donc les Conseils Municipaux adhérents à se prononcer sans tarder par délibération sur cette décision afin de pouvoir poursuivre les études, et déposer les demandes de subvention.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal autorise la modification des statuts de la C .D.C. tel énoncé ci-dessus. Contre : 5 Abstentions : 1 Pour : 9

#### **● Opposition au transfert de police « spéciale »**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 9 février 2015 du Président de la C.D.C. qui nous informe que l'article L 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI, lorsque cet établissement en a la compétence.

Toutefois, il est précisé dans cet article que dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du Président de l'EPCI, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun de ces domaines, au transfert pour les communes dont les Maires ont notifié leur opposition.

Par ce courrier, le président de la C.D.C. confirme son opposition au transfert de pouvoirs de police « spéciale » en matière :

1. de circulation, stationnement et délivrance des autorisations de stationnement des taxis ;
2. d'habitat pour la police des édifices menaçant de ruine, la police de la sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation ou encore des immeubles collectifs à usage d'habitation ;
3. d'assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal s'oppose au transfert de pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la C.D.C. Bandiat-Tardoire.

## 5-DEMANDE DE SUBVENTIONS 2015

M. le Maire propose de reconduire le montant des subventions aux associations à l'identique de l'année 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Ass. Grand Karst de La Rochefoucauld	50	Anciens combattants	80
Balades Motos Passion	200	BIRKENAU	150
Charente Quad Découvertes	100	Chambre des Métiers	170
Club des Aînés	200	Prévention routière	55
Comité des Fêtes	765	RASED	50
Crinière au vent	95	Resto du Cœur	80
Spéléologie de la Charente	80	RPI Parents d'élèves	385
Ste de chasse communale	460	Récréagris	350
U.S. AGRIS Foot	1070	Récréagris (Une Feuille pour Agris)	75

Le montant total des subventions aux associations est pour l'année 2015 de 4 415 €.

À noter : la subvention à l'U.S. AGRIS ne sera octroyée qu'après inscription d'une équipe en championnat et sur justificatif.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis favorable au tableau ci-dessus. Contre : 2 Abstentions : 2 Pour : 11

## 6-RYTHMES SCOLAIRES

A.RIPOCHE, en charge des affaires scolaires, donne un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 février 2015 en présence de M. FARET, conseiller pédagogique à l'Éducation nationale, des maires, des enseignantes, des représentants des parents d'élèves et des élus (commissions et SIVOS).

Cette réunion a été organisée suite au courrier de Madame la Ministre de l'éducation nationale du 02 janvier qui nous informe que le fonds d'amorçage de 50 €/enfant devient le fonds de soutien pérenne et que la loi de finances garantit le maintien de l'aide à son niveau actuel dès lors qu'est établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial (PEDT).

Les divers acteurs du RPI Agris-La Rochette doivent se réunir le vendredi 13 mars 2015 pour établir un bilan sur la réforme des rythmes scolaires (contenu et organisation) et appréhender l'élaboration d'un P.E.D.T. afin de pouvoir bénéficier du fonds de soutien.

A.RIPOCHE, en charge des affaires scolaires, donne un compte-rendu du Conseil d'écoles qui

s'est tenu le vendredi 13 février 2015.

1. Effectifs actuels et prévisionnels 69 élèves à Agris et 39 à La Rochette.
2. Présentation des projets pédagogiques réalisés depuis la rentrée et à venir.
3. Bilan des temps d'activités périscolaires réalisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
4. Bilan financier des coopératives scolaires.
5. Travaux d'entretien et demandes diverses aux communes.
6. Questions diverses.

## 7-ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

M. le Maire propose de constituer le bureau de vote dont il sera le président.

- SCRUTIN DU 22 MARS 2015 ouvert de 8 h à 18 heures

8h00-10h30	P.PIVETEAU	S.VILLETTE	M.QUOIRAUD
10h30-13h00	R.BENITO	C.POLMAN	M.PRECIGOUT
13h00-15h30	P.ZANDVLIET	P.RIVET	C.POLMAN
15h30-18h00	JM.BLAINEAU	C.MOREL	C.VIMPERE

- SCRUTIN DU 29 MARS 2015 ouvert de 8 h à 18 heures

8h00-10h30	P.PIVETEAU	L.GESTRAUD	S.VILLETTE
10h30-13h00	C.POLMAN	M.PRECIGOUT	C.MOREL
13h00-15h30	P.RIVET	C. PERONNE	A.RIPOCHE
15h30-18h00	R.BENITO	JM.BLAINEAU	P.BAJOR

## 8-DEVIS

- Agence postale communale

M. le Maire présente un devis LA ROCHE STORE pour la fourniture et la pose d'un store d'occultation pour la porte d'entrée de l'agence postale communale 306 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour ce devis.

- Feu d'artifice « BRIC A BRAC »

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal une offre d'artifices Un Jardin Dans La Nuit de 1500 € TTC avec une réduction de 5% de marchandises supplémentaires pour toute commande passée avant le 31 mars 2015.

Une proposition d'ARTS & FEUX est présentée pour un budget équivalent de 1 500 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite, comme les années passées, offrir le feu d'artifice et accepte la proposition d'artifices Un Jardin Dans La Nuit (fournisseur depuis de longues années) de 1500 € TTC.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 27 mars 2015 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30